# **BILAN DE LA CONCERTATION**

Conformément aux dispositions règlementaires, la concertation associe pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la population, les résidents et les autres personnes concernées.

Les services de l'Etat et les personnes publiques mentionnées aux articles L. 132-12 et L. 132-13 du Code de l'Urbanisme, ont été associés à l'élaboration du PLU, notamment dans le cadre de deux réunions spécifiques les **20 février 2017** et **20 juin 2017**. Pour chaque réunion, une présentation avec un support Power Point a été élaborée.

La présente note a pour objet de décrire la concertation publique en présentant les moyens mis en œuvre pour faire connaître ce processus et les moyens offerts au public concerné pour s'exprimer et engager le débat. De plus, elle met en exergue les sujets exprimés et leur prise en compte dans le PLU.

# 1. LA CONCERTATION DANS LES PLU

L'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies à l'article L. 103-2 à L. 103-6 et L. 600-11 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation doivent être précisées par le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, dans la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

#### Article L. 103-2

- I. Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
- 1º L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme;

(...)

#### Article L. 103-3

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

- 1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;
- 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

(...)

#### Article L. 103-4

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

(...)

#### Article L. 103-6

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

#### **Article L. 600-11**

Les documents d'urbanisme et les opérations mentionnées aux articles L. 103-2 et L. 300-2 ne sont pas illégaux du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies aux articles L. 103-1 à L. 103-6 et par la décision ou la délibération prévue à l'article L. 103-3 ont été respectées. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol ne sont pas illégales du seul fait des vices susceptibles d'entacher cette délibération ou les modalités de son exécution.

# 2. RAPPEL DU CONTENU DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Drancy, a été lancée par délibération du Conseil Municipal le 25 juin 2015. Les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- Intégrer les évolutions réglementaires liées à l'évolution du contexte législatif
- Prise en compte des plans et programmes de rang supérieur, notamment le schéma de cohérence écologique de la région Ile de France adopté par un arrêté préfectoral du 21 octobre 2013, le schéma directeur de la région Ile de France approuvé par décret en date du 27 décembre 2013, le Plan de déplacement urbain d'Île de France approuvé par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014.
- Maîtriser de façon plus cohérente et proportionnée le développement urbain dans nos quartiers pavillonnaires, notamment en zone UG, en tenant compte de la qualité de vie des drancéens et du respect- des paysages de Drancy.
- Prendre en compte la réalisation des gares du Grand Paris Express (GPE) qui, grâce à l'offre exceptionnelle de services de transport, nécessite de reconsidérer sur le plan urbain l'ensemble du territoire et plus particulièrement les Quartiers l'Avenir Parisien, le Petit –Drancy et Paris-Campagne.
- Prendre en compte les objectifs du Contrat de Développement Territorial du pôle métropolitain du Bourget,
- Intégrer les objectifs du programme du renouvellement urbain du Quartier Gaston Roulaud et ses quartiers environnants.
- Requalifier l'entrée de ville de Drancy depuis Bobigny

- Rendre possible la création de nouveaux squares répartis de manière harmonieuse sur tout le territoire communal.
- Favoriser le développement de l'utilisation des véhicules électriques
  - Par la même délibération du Conseil Municipal, les modalités de concertation prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ont été précisées, conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme :
- une exposition en Mairie présentant les orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durable.
- organisation dans chaque quartier de la ville (au nombre de 9) d'une réunion publique présidée par le Maire ou son représentant permettant échanges et réflexions avec la population.
- tenue en Mairie d'un registre dans lequel la population pourra présenter ses observations jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.
- Les observations pourront également être adressées à Monsieur le Maire, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, par courrier ou être consignées dans ce registre tenu à disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture du service urbanisme situé au 3ème étage du centre administratif.
- publication de 2 articles dans le bulletin d'informations municipales destiné au grand public d'ici l'arrêt du projet de PLU.
- une information sur le site internet de la ville.

# 3. MISE EN ŒUVRE DES MODALITES DE CONCERTATION

# Mise à disposition d'un registre d'observations

Un registre d'observations était disponible afin de recueillir l'avis, les remarques, les suggestions et les demandes du public. Il était disponible à l'accueil du service de l'urbanisme, aux heures d'ouverture du service urbanisme de la Mairie.

- Du Lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 13H30 à 17H30
  - Sauf le mardi et jeudi matin
- Samedi matin de 09H00 à 12H00

Le registre a été mis à disposition le 29 juin 2015.

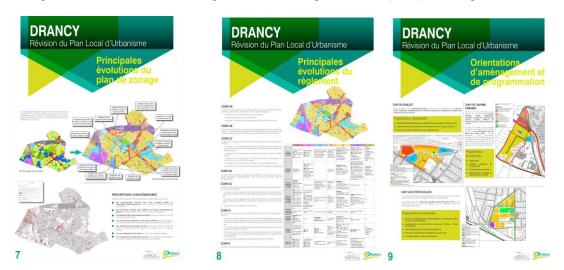
# **Expositions en mairie**

> A partir du mois de mars 2017 jusqu'à l'arrêt du PLU : exposition de 6 panneaux sur le diagnostic du PLU et les enjeux du PADD



Extrait de l'exposition n°1

A partir du mois de juin 2017 jusqu'à l'arrêt du PLU : exposition de 3 panneaux sur le zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement





# Extrait de l'exposition n°2

La ville a procédé à l'affichage de ces panneaux, dans le hall d'accueil de la mairie. Ces panneaux ont également été mis à disposition sur le site internet de la commune.

# **Site internet**



Accueil -Site Officiel de la Ville de Drancy

www.drancy.net

Mairie de Drancy - Place de l'Hôtel de ville - BP 76 -93701 Drancy Cedex // Tél: 01 48 96 50 00 // Fax : 01 48 30 57 33

Site internet:

Page internet

Une page internet a été créée sur le site officiel de la ville de Drancy

# Révision du Plan Local d'Urbanisme

La Ville de Drancy s'apprête à réviser son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), un document de référence qui définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable.

#### Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le plan local d'urbanisme (anciennement plan d'occupation des sols ou POS) organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales. Il peut être révisé règulièrement, soit pour intégrer les évolutions du contexte législatif ou réglementaire (pour être adapté, par exemple, à des lois relatives à l'environnement), soit pour des raisons propres à la commune.

#### Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

Les évolutions législatives et en particulier les lois dites « Grenelle II » et « ALUR » imposent d'engager une telle démarche. Une obligation qui présente l'avantage de disposer d'une stratégie de développement cohémente à long terme.

#### Quels sont les objectifs de cette révision ?

Quels sont les objectifs de cette révision?

maîtriser de façon plus cohérente et proportionnée le développement urbain des quartiers pavilionnaires en tenant compte de la qualité de vie des Drancéens et du respect des paysages de la ville

prendre en compte les objectifs du Contrat de Développement Territorial du pôle métropolitain du Bourget

intégrer les objectifs du programme du renouvellement urbain ANRU 2 du quartier Gaston Roulaud et ses quartiers environnants

requalifier l'entrée de ville de Drancy depuis Bobligny

autoriser la création de nouveaux squares, répartis de manière harmonieuse

favoriser le développement de l'utilisation des véhicules éfectriques

#### Comment s'informer et participer au projet ?

Des réunions publiques ont eu lieu dans les différents quartiers du 20 février au 10 mars afin d'échanger avec le député-maire et les élus sur le projet.

Un registre est mis à la disposition du public au service de l'urbanisme. Vous pourrez y présenter vos observations jusqu'à la fin du projet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'intention de Monsieur le Députe-maire.





Télécharger le Projet d'Aménagement et de Développement Durables [PDF]

Service de l'Urbanisme 3e étage du centre administratif Place de l'Hôtel de Ville BP 76 93701 Drancy cede

Horaires d'ouverture Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30 Mardi, jeudi : 13h30-17h30 Samedi : 9h-12h



# Réunions de Quartier

Neuf réunions de quartier ont eu lieu lors de l'élaboration du PLU afin d'informer la population sur les avancées de la révision de ce document et de recueillir les observations des participants.

- > Le lundi 20 février à 20h Paris Campagne -
- > Le jeudi 23 février à 19h30 Les Oiseaux -
- > Le vendredi 24 février à 19h30 Avenir Parisien -
- > Le vendredi 03 mars à 19h30 Petit Drancy -
- > Le lundi 06 mars à 19h30 Village Parisien -
- > Le mardi 07 mars à 19h30 L'Economie -
- > Le jeudi 09 mars à 19h00 La Muette -
- > Le jeudi 09 mars à 20h00 Centre-ville- Les Quatre Routes -
- > Le vendredi 10 mars à 19h30 La Mare -

Les réunions ont été annoncées par publication dans le Journal Municipal, par une publication sur le site internet de la commune et sur les panneaux de la ville (les MUPI).

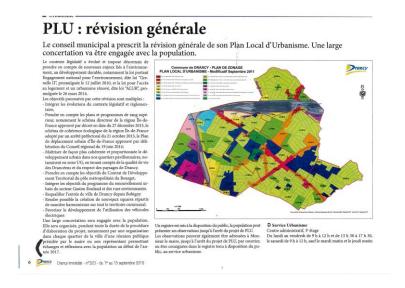
# Informations dans le bulletin municipal

> Parution d'un article dans le bulletin municipal de Drancy du 01 au 31 juillet 2015 présentant le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Extrait du bulletin municipal n°299

Parution d'un article dans le bulletin municipal de Drancy du 01 au 15 septembre 2016.



Extrait du bulletin municipal n°323

> Parution d'un article dans le bulletin municipal de Drancy du 16 au 28 février 2017.



Extrait du bulletin municipal n°334

Parution d'un article dans le bulletin municipal de Drancy du 01 au 15 mars 2017.

# Des réunions pour construire la ville de demain

Depuis le 20 février, des rendez-vous sont organisés dans chaque quartier avec pour objet la révision du Plan local d'urbanisme. L'occasion de découvrir les projets d'aménagement de la municipalité pour la Ville et d'en discuter.

Le Plan local d'urbanisme (PLU), c'est le dessin du Drancy de demain, les projets d'aménagement que l'on pense le plus per-tinent de construire. "L'élaboration de ce document, maintenant, est important pour deux raisons, a expliqué Jean-Christophe Lagarde, député-maire. La première, c'est que demain, ce sera une compétence intercommunale. Il n'y aura plus un PLU mais un PLUI, c'est-à-dire un Plan local d'urbanisme intercommunal. Concrètement, cela signifie que l'avenir d'une ville ne sera pas forcém défini par celle-ci mais par la majorité des villes de l'intercommunalité. La deuxième raison, c'est la loi ALUR qui retire aux maires des moyens de contrôle en matière d'urbanisme avec, par exemple, la suppression du coefficient d'occupation des sols (COS)".

#### De nombreux projets dont des inédits

Le député-maire énumère de nombreux projets à moyen et long terme pour Drancy, des projets déjà évoqués et d'autres, to-talement inédits. Des projets d'envergure qui changeront la ville mais aussi la vie quotidienne des Drancéens. Parmi les proiets déià connus, il évoque, par exemple, la création de nouveaux quartiers : le premier, à proximité de la gare du Bourget, à l'emplacement actuel de la cité de la Butte, de l'AFORP et des terrains ex-Saint-Gobains, le second, à proximité de l'avenue Marceau, Le Baillet. Jean-Christophe Lagarde aborde également la rénovation d'un autre quartier, Gaston Roulaud, avec la démolition de 800 logements et la reconstruction de 1000 autres, sociaux et privés, dans le cadre du programme de rénovation ur-



baine de la cité. Il fait un point sur un projet pour l'instant en attente, l'îlot du Marché, une opération compliquée, mais nécessaire pour laquelle il faut prendre le temps", explique-t-il. Drancy est une ville sportive. Les équipements sportifs ne sont donc pas oubliés avec la rénovation du stade nautique qui ne permet plus de répondre aujourd'hui aux besoins des Drancéens ainsi que la possibilité de reconstruire le terrain de foot inutilisé de la cité du Nord au-dessus d'un parking (parc-relais). La gare de Drancy et ses friches font aussi partie des secteurs dont l'aménagement est jugé stratégique. Surtout que le périmètre de sauvegarde sera levé au plus tard à l'automne et les problèmes de bruit à la gare de triage résolus. Autre sujet : l'entrée de ville depuis Le Bourget. L'Espace culturel est aujourd'hui victime de son suc-

cès et ne dispose plus d'un nombre suffisant de places pour répondre à la demande dran-céenne. L'idée est de construire un nouvel équipement dans le futur quartier du Baillet et de dégager la perspective sur le parc. Le 20 mars, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fera l'objet d'un débat en conseil de territoire et la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) devrait être approuvée fin 2017. Si vous souhaitez en savoir plus et participer à l'élaboration de la ville de demain, il existe encore plusieurs possibilités :

- → présenter ses observations dans un registre, tenu en mairie jusqu'à l'arrêt du projet du PLU,

  → les envoyer par courrier adressé
- à Monsieur le maire.
- → participer aux rendez-vous de quartier.



- Petit Drancy Vendredi 3 mars à 19 h 30 21, rue Fernand Péna
- Village parisien Lundi 6 mars à 19 h 30 Maison bleue 1/3, rue des Bois de Groslav
- Économie Mardi 7 mars à 19 h 30 Salle Albert Liard 12, rue Etienne Dolet
- Centre Ville Jeudi 9 mars à 19 h Salle Jaurès 168/170, avenue Jean Jaurès
- La Muette/Les Quatre routes Jeudi 9 mars à 20 h Salle Jaurès 168/170, avenue Jean Jaurès
- La Mare Vendredi 10 mars à 19 h 30 Salle Charlot rue Charlot
- Consulter le projet d'aménagement et de développement durables sur drancy.net/cadre de vie/urbanisme-habitat



Extrait du bulletin municipal n°335

# 4. LES QUESTIONS ET REMARQUES SOULEVEES LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION ET LEUR TRADUCTION DANS LE PLU

# Le registre

Les remarques formulées au cours de la procédure sur le registre (2 observations) et leur prise en compte dans le document d'urbanisme sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Qui	Sujet	Prise en compte dans le PLU
Le propriétaire de la parcelle AO83	Sa remarque relève des vis-à-vis qui entraînent des problèmes de voisinage.	La problématique des vis-à-vis dans la zone pavillonnaire a été prise en compte dans le cadre du règlement du PLU, puisque dans la zone UG, il est désormais imposé un recul de 7 mètres par rapport aux limites de fond de parcelles.
Le propriétaire de la parcelle V45	Ce propriétaire souhaite que sa parcelle classée aujourd'hui en zone UG soit intégrée à la zone UA pour une plus grande cohérence urbaine, du fait de sa situation en limite de la zone UA	Cette demande a été acceptée, cette parcelle est classée en zone UA.

#### Par courriel

Le 01 mars 2017 : Par couriel, une remarque a été émise concernant le PLU et GASTON ROULAUD. Elle concerne la restructuration du quartier Gaston Roulaud, et en particulier sur l'incompréhension du projet, sur le devenir du centre commercial Leader Price, sur le maintien de la tour et sur la qualité des locataires.

#### 1/ Sur l'incompréhension du projet.

Plusieurs vecteurs d'informations sont utilisés:

- Permanences à la maison projets sise 120 rue Roger Salengro les mercredis après-midi, vendredis matin et dernier jeudi de chaque mois de 17h à 19h00.
- Réunions d'informations
- Fêtes de quartier, expositions,...
- Journal municipal et site internet de la ville.

De plus, depuis l'installation du conseil citoyen courant de l'année 2016, un représentant participe aux différentes instances de pilotages portant sur l'élaboration du projet. Cette présence et ce statut lui confèrent un rôle privilégié dans l'échange des informations.

### 2/ Sur le déménagement du centre commercial.

L'activité commerciale sera maintenue sur le quartier. Les services proposés répondront aux besoins des habitants (supérette, laverie, café, boulangerie, boucherie, ....) .Les nouveaux locaux proposés correspondront aux attentes des différentes activités. Ceux-ci seront installés en pieds d'immeubles, sur la rue Roger Salengro, à quelques mètres de leur situation actuelle. Pour précision, l'ensemble de ces éléments sont expliqués sur les panneaux d'informations exposés à la maison des Projets.

Le maintien du bâtiment actuel est impossible au regard, des choix urbains retenus mais aussi de la structure même du bâtiment qui ne permet pas d'agrandissement en hauteur, tel qu'exprimés dans le mail.

3/ Sur le maintien de la tour.

A la différence des autres bâtiments d'habitation de la Cité Gaston Roulaud, la tour E ne souffre pas des problèmes de taille et de configuration des logements. Des travaux de réhabilitations seront pour autant réalisés sur la base d'un diagnostic technique qui sera effectué à l'initiative de l'OPH de Drancy. Les locataires seront consultés dans le cadre de la définition du programme de travaux à retenir.

4/ sur la "qualité" des locataires et le sentiment d'insécurité

La question de la sécurité sera traitée dans le cadre du projet. Celui-ci devra y répondre, par la réalisation de voirie permettant l'accès des services de secours et police aux différents endroits du quartier, par la mise en place de la vidéo-protection mais aussi par la résidentialisation.

Le 07 mars 2017 : Par courriel, des questions ont été posées, une partie a été reprise lors de la réunion du 07 mars 2017, l'autre partie n'étant pas liée à la réunion sur le PLU, les réponses à ces questions ne sont pas intégrer au bilan de cette concertation.

# Les réunions de quartiers

Organisation dans chaque quartier de la ville (au nombre de 9) d'une réunion publique présidée par le Maire ou son représentant permettant échanges et réflexions avec la population.

Les principales remarques et questions relevées au cours des réunions de quartiers ont principalement concerné la vie au quotidien. Elles ne sont pas exhaustives, et elles sont synthétisées par thèmes :

#### Le PADD:

Question: Est-ce qu'il y a un PADD sur l'avenue Marceau?

Réponse : Le PADD est un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui concerne tout le

territoire de Drancy.

Question: est-ce que l'on peut consulter le PADD?

Réponse : Oui, sur le site internet, prochainement.

#### Les préemptions :

Question : Est-ce que vous pouvez expliquer les préemptions, comme à Castelnau où des petits logements sociaux ont été construits ?

Réponse : il y a un droit général de préemption sur la commune.

Le 51 Castelnau était une propriété très dégradée. Cette opération ne relève pas d'une préemption. Une opération de résorption de l'habitat insalubre a été lancée sur cette copropriété et concrétisé par une déclaration d'utilité publique, loi VIVIEN.

Au 42 rue René Deschamps. La ville construit des logements sociaux dans certains quartiers pavillonnaires pour permettre la mixité sociale dans le cadre de l'ANRU 1.

Sur les 28 000 parcelles, on récupère 4 à 10 propriétés.

#### Les compétences du Territoire :

Question : Est-ce que c'est le territoire qui décide maintenant ?

Réponse: En 2014, les maires ont été élus avec leur propre projet. La loi Notre a créé des établissements publics Territoriaux et supprimer les communautés d'agglomération préexistantes. A présent, nous sommes associés avec Aulnay, Dugny, Le Bourget, Blanc-Mesnil, Sevran et Tremblay en France. Toutes les compétences de l'ex CAAB ont été transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Depuis la plupart ont été récupérés par la ville. La piscine reviendra au 31 décembre 2017. Fin 2017, restera de la compétence du territoire, le ramassage ordures ménagères, la politique de la ville, la politique de l'insertion professionnelle, le développement économique.

## Stationnement - Parking - Voirie

Question : Est-ce que vous défendez la voiture, les pistes cyclables, je ne comprends pas ce que vous voulez ?

Question, j'habite rue Jean-Pommier, je souhaite partager ma vision sur la ville de demain. On parle systématiquement de stationnement mais on ne parle jamais de marche, mode doux vélo.

De plus, on manque d'emplois à Drancy et 1/3 des foyers sur Drancy n'ont pas de voiture

Réponse : Il ne faut pas avoir des aveuglements idéologiques. Les gens vont dans les commerces s' ils ont des places pour se garer. Si on parle de l'avenue Henri Barbusse, avec un linéaire de 2,5 km, on ne peut le faire à pied. Tant mieux si il y a des gens qui le font à pied ou à vélo. Le conseil départemental souhaite enlever le stationnement pour faire des pistes cyclables. Si on retire le stationnement de l'avenue Henri Barbusse, pour faire une piste cyclables, il faudra le faire sur le trottoir, on devra alors abattre les arbres, avec en plus des coûts exorbitants dûs aux réseaux.

S'il y avait un tramway sur l'avenue Henri Barbusse, on pourrait réfléchir à une piste cyclable.

Pour faire des pistes cyclables en zone pavillonnaire, c'est compliqué car les rues sont trop étroites

A Drancy, il y a très peu de terrain en dehors des 2 friches, Baillet et Saint Gobain.

On n'est pas à Paris avec des métros toutes les 300 m.

Question : La rue Alsace Lorraine, devant le foyer 2 panneaux interdiction de stationner, les voitures stationnent devant le foyer et on ne fait rien, où on enlève le panneau, où alors on laisse le panneau et on enlève les voitures avec la police municipale.

Réponse : Si on enlève la signalisation, cela aggravera les choses. C'est un problème de fond, cette rue est trop large pour être à sens unique.

Question: Est ce que l'on peut mettre des bornes anti-stationnement.

Réponse : Oui

Il faut reconfigurer la rue seulement lorsqu'on fera le quartier du Baillet.

Question : Il n'y a pas assez de ralentisseurs dans les rues. Réponse On ne fera pas de ralentisseur devant des immeubles, car on aura des problèmes de bruit, c'est inefficace. Le seul endroit où on le fait c'est devant les écoles.

Question: Est ce qu'il y aura un autre moyen de transport, que le bus 143, sur l'Avenue Marceau?

Réponse : Ce n'est pas prévu.

Question: Entre la place Joffre, y aura-t-il la construction d'un parking?

Réponse : A Drancy, la circulation des bus est compliquée. Jusqu'à présent, les parkings de rabattements étaient bannis. La nouvel Présidente de région Mme PECRESSE n'est pas contre les parkings de rabattements vers les gares.

On essaye d'obtenir plusieurs parkings relais à Drancy, notamment :

- A côté de la gare de Drancy
- La tangentielle

Concernant la Cité du Nord, dorénavant c'est en zone bleue. Concernant les stades de foot, on aurait intérêt de construire un parking et faire le stade de foot au-dessus. En parking aérien, la place vaut 3000 € contre 15 000 € en sous-terrain.

Question : rue Albert Beugnet, pourquoi avoir mis les poteaux, et en plus on a des racines des arbres, qu'est-ce qui va se passer ?

Réponse: les travaux ne sont pas terminés, on a fait l'assainissement. Aujourd'hui on fait l'enfouissement de l'éclairage public, ERDF doit enfouir 70 % de ses réseaux dans les 5 ans. On va faire la viabilité, on va replanter des arbres avec des racines plongeantes. Puis la rue Rouanet, la rue Maxime Gorki suivant la dégradation des rues mais la ville n'a pas l'argent pour faire toutes les rues. Cette année, la ville n'a pu investir que 2,5 millions d'euros dans la voirie communale.

Question : De l'Aviatic, on peut passer à Drancy, la rue de la butte, qu'on enlève les plots.

Réponse : Il est prévu de faire un passage sous-terrain qui relie la rue Hoche à la rue de la Butte sous la voie ferrée.

Question: Sur le rond-point du centre commercial Carrefour, la ville a-t-elle son mot à dire?

Réponse : Cela a été écrit 4 fois dans le bulletin municipal. C'est le Conseil départemental qui a pris la décision. Il y a Drancy 2 routes départementales et une 3<sup>ème</sup> qui est l'avenue Stalingrad. C'est le département gère les routes départementales.

Pour le rondpoint de Carrefour, la mairie n'a pas été informé, le département a décidé avec le Syndicat des Transport d'Ile de France d'essayer de prioriser le tramway et a précisé que ce rondpoint était, selon eux, dangereux. La mairie a écrit au Président au Conseil Départemental en indiquant que cela allait générer des embouteillages et des problèmes. La mairie n'a reçu aucune réponse.

La mairie a même écrit 3 fois pour indiquer que les services de secours n'arrivent pas à arriver en temps et en heure. A Avicenne, l'entreprise BOSCH s'est plaint que ses employés arrivaient en retard... Mais la ville n'a aucun pouvoir sur les rues départementales. Exemple sur la route de Stalingrad, le trottoir c'est de la compétence de la ville, les arbres ça ne l'ai pas, l'éclairage c'est la ville, mais la route à partir du caniveau c'est le conseil départemental. En plus de la décision du Conseil Départemental de réduire à 2 voies, l'Etat a rajouté des feux, alors que selon la ville il faudrait retirer les 2 feux pour améliorer la situation.

Question: Est-ce qu'on peut faire un rond-point aux 4 routes?

Réponse : La solution c'est de mettre un autre radar, c'est le Préfet qui décide car on ne pourra pas faire de rond-point. On pourrait à la rigueur faire quelque chose d'ovale mais je le répète, ce 'est pas la ville qui décide car c'est un croisement de routes départementales.

Question : Il y a un dos d'âne rue Marcelin Berthelot, et au bout ?

Réponse : Ce n'est pas la ville qui peut agir sur l'avenue Henri Barbusse, la chose que la ville puisse faire est de réguler le stationnement et la vitesse sur les voies communales qui y accèdent.

Question : Au-dessus de l'opticien d'Alessio, le magasin Ararat, il y a de gros problèmes avec notre immeuble, est ce qu'on peut au moins déplacer l'arrêt de bus ?

Réponse : La RATP veut le rapprocher du Tabac Chiquito, pour avoir un meilleur échange de bus. De plus sur l'avenue Henri Barbusse, les commerces ne peuvent pas avoir de parking en propre, le seul a en avoir un c'est Picard. De plus, la villes n'a pas le droit de mettre des plots sur une route départementale. On va développer des videosverbalisations car il y a de nombreux problème de stationnement, notamment devant la poste.

Question : la voiture électrique, est ce que cela fonctionne ?

Réponse : cela fonctionne très bien.

Question: Le Stationnement Charles Gide?

Réponse : En avril ou en mai, une partie sera en stationnement fixe et il ne changera plus de côté.

Question : j'ai fait signer une pétition pour établir un ralentisseur rue Pierre et Marie Curie

Réponse : Il n'en reste plus qu'un rue Sedaine, car les gens demandent, plus tard, à les retirer à cause du bruit.

Question : Il est prévu d'ouvrir 6 classes supplémentaires Jean Macé. C'est bien d'agrandir les écoles mais est-ce que vous avez prévu du stationnement pour le personnel de l'école ?

Réponse : On prend note des problèmes de votre quartier mais pour cela vous avez aussi des conseils de quartier.

A Drancy, on constate une augmentation du nombre de véhicules par habitation. Et si seulement 10 % des Drancéens rentraient leur voiture il y aura moins de problème.

Question : La chaussée se détériore entre la rue Massenet et Turgot.

Réponse: A Drancy, il y a 110 km de rue. En 2001, il est constaté 20 ans de retard. D'années en années la ville comble ce retard. Des normes supplémentaires sont arrivées, qui nous imposent de faire des tests de désamiantage ce qui augmente les coûts. Cela ralenti le rythme d'action sur les voiries.

Question : A 07 H00 du matin. Les gens se garent et laissent toute la journée la voiture à côté de la gare de Drancy pour aller travailler à Paris.

Réponse : La voie publique n'est pas réservée aux habitants, sauf à mettre en zone bleue. Il faudra attendre le parking d'intérêt régional.

Question: Il y a de plus en plus de stationnement de camions qui se garent dans les rues?

Réponse : le maire peut réglementer les poids lourds seulement s'il y existe une aire pour les poids lourd. A un moment, on a pensé à sous l'A86. C'est une question que la ville se pose.

Question : On a évoqué le parking régional souterrain ? Avez-vous un calendrier ? Il y a les mêmes problèmes de l'autre côté du pont. De plus les bus n'ont pas d'espaces propres.

Quel devenir de l'ancien foyer grand espace inoccupé alors qu'on a besoin d'espace pour les soutiens scolaires.

Réponse : Pour l'ancien foyer, je ne sais pas, Pour ce qu'il est du parking, c'est une priorité. Avant on parlait du réaménagement total devant la gare de DRANCY. A partir du moment, où le PAC va disparaître, cet espace va être traité, c'est une entrée de ville, la logique de retournement des bus, l'espace piéton ville et l'éclairage sera aussi traité.

Question : Est ce qu'il y aura des aménagements vélo près de la gare ?

Réponse : Oui, cela a aussi été demandé par le STIF, proche de la future gare Tangentielle.

De plus, la ville souhaite avoir la même chose à la gare de Drancy.

Question : Entre la rue Hoche et la rue de la République, elle n'est pas en zone bleue ?

Réponse : La ville va faire une étude.

#### **Economie - Activité**

Question: Une des choses qui manque, c'est l'attractivité de Drancy pour les emplois sur notre territoire, les petites entreprises ont besoin de 100 m² à 150 m². Il faudrait créer des ateliers dans lesquels les entreprises pourraient venir. Il manque aussi un élément, il faudrait créer des petites zones d'attractivité, des polarités par quartier.

Réponse : L'attractivité économique est souhaitable mais la ville est urbanisée à 98%. De plus l'activité économique est interdite en zone pavillonnaire. Si on veut avoir des activités économiques, les grands axes sont à privilégier.

Au-dessus de la gare, il y aura une pépinière d'entreprise et une résidence étudiante vers 2025, sur le Baillet, il y en aura aussi mais cela ne sera pas aussi important. Il faut donner surtout de l'activité à nos artères principales : Marceau, Barbusse, Jaurès. Tout le monde veut des commerces de proximité et les gens vont pourtant dans les centres commerciaux. C'est pourquoi, les commerces de proximité ont fermé peu à peu. Il faut donc rétablir un commerce de proximité viable et adapté à la population du quartier.

Le seul endroit où on pourra développer l'activité économique sera l'Ilot Saint Gobain.

Question: Actuellement je cherche un local pour une activité artisanale, du stockage de véhicules

Réponse : En zone pavillonnaire, c'est interdit. Il y a d'autres zones où l'on peut faire de l'activité.

#### Les gares / La gare de triage :

Question : Y a-t-il un plan d'intervention d'accident à la gare ? Est ce qu'il y aura des salles de confinements ?

Réponse : Il relève de l'Etat et de la SNCF qui exploitent le site. Ils ne supprimeront pas tous les produits toxiques, avant 250 000 wagons, maintenant 150 000 wagons, donc moins de probabilité de risque.

Question: S'il y a un plan, c'est qu'il y a un risque

Réponse : Je n'ai pas la charge du projet, soit on considère que les wagons n'ont rien à faire là, c'est un milliard et demi pour faire construire cette gare ailleurs. Ce n'est pas la préfecture qui donne des ordres aux pompiers, c'est les pompiers qui agissent en fonction du risque connu et des évènements.

Question : ce qui m'inquiète c'est le gaz, la ventilation mécanique dans les écoles.

Réponse : j'attends de voir le plan avant de le critiquer, et le faire expertiser par des organismes indépendants.

Question: A Villeneuve Saint Georges pourquoi la gare est-elle fermée?

Réponse : ils ont choisi Drancy sous la pression syndicale

Question : Sur la gare de triage, est ce qu'ils ont fait des nouvelles études de dangerosité ?

Réponse : Les études sont faites et sont sur le bureau du préfet. Le Préfet doit normalement lever le PAC prochainement. Le périmètre devrait se réduire.

Question : Question : depuis 4 ans j'ai un permis en souffrance. Est-ce que le maire peut autoriser au cas par cas ?

Réponse : Oui, l'analyse se fait, en effet, au cas par cas. On est sur quelques mois avant que le périmètre ne change.

Question : Le projet du quartier du Baillet, le périmètre inconstructible quant est ce qu'il va être levé ?

Réponse : J'espérais que cela se fasse avant mi-mars, maintenant on est sur quelques mois avant que le périmètre ne change mais on ne sait pas quand se sera levé exactement.

Question : Que fait-on du périmètre de la gare de triage des 620 m, de la procédure juridique ?

Réponse : Périmètre gare de triage, ce périmètre qui représente 30% de notre territoire. La 1<sup>ère</sup> étude de dangers n'était pas la bonne car tout le risque était basé sur le risque d'une usine chimique et pas sur une gare de triage. Il y aura un nouveau, périmètre, vraisemblablement, il devrait être réduit. Par ailleurs, un nouveau système de freinage qui réduit le bruit de 90 % sera étendu d'ici quelques mois sur la gare de triage.

Question : Est-ce que vous pouvez nous donner le nouveau périmètre de la gare de triage? Il devait y avoir un immeuble rue Morin ? De plus, les personnes ayant un handicap ont beaucoup de difficulté pour accéder à la gare de Drancy.

Réponse : Le périmètre n'est pas défini par la mairie, c'est l'arrêté préfectoral qui le déterminera. Il devrait être réduit, on n'a pas plus d'éléments. Sur la gare de Drancy elle-même, sur son adaptation, en discussion avec la SNCF. Sur une logique d'investissement sur les gares, mettre en œuvre les réglementations d'aujourd'hui.

#### **Coordination:**

Question : Sur la restructuration des grands axes ? Les voies principales, est ce qu'il y a une unité des voies par rapport au PDU. Je pense que cela devrait être cohérent avec les villes limitrophes. De plus, il y aurait moins de possibilité financière pour refaire les rues. Est ce qu'il y a une cohésion avec les villes limitrophes, Le Blanc Mesnil, Le Bourget, Bobigny ?

#### Réponse:

Sur le PDU, il est question de largeur de voirie, les axes que vous évoquiez sont des axes départementaux. Il y a de la réflexion. Dernièrement, sur le rond-point de Carrefour, le conseil départemental a décidé de réduire sans en avertir la ville.

Sur l'avenue Marceau, il y aura encore débats. Le Département voulait une voie bus. Ce qui aurait supprimé le stationnement le long de la voie.

Sur l'histoire sur la coopération intercommunale en frontière, elle est impérative. L'Etat impose qu'il y est concertation avec le territoire d'à côté. L'EPT doit rencontrer le Président du Territoire de Plaine Commune sur ce sujet. A côté on a la Courneuve, la concertation doit se faire. La discussion doit aussi se faire avec Bobigny, Est Ensemble. Il y a un sujet en bas de l'Avenue Henri Barbusse. La question est de récupérer ces terrains et avoir un projet commun. Il y a aussi un enjeu avec l'aéroport du Bourget.

#### Projets:

#### **Quartier Gaston Roulaud:**

Pour faciliter la nouvelle voie Cité des castors, la ville pourra recourir aux emplacements réservés.

Question sur la programmation de Gaston Roulaud :

Réponse : on aura des logements modernes. Sur les reconstructions, les catégories de logements seront différentes en favorisant la mixité sociale mêlant logements sociaux et en accession. Il n'y aura pas de reconstruction de grandes barres.

Les conventions définitives ne sont pas encore signées donc pas de démolition avant 2 ans puis il y aura une chronologie en fonction des bâtiments.

Sur le volet humain, sur le relogement des familles : la ville souhaite qu'au moins 50 % soit relogé sur place.

Question: très peu de magasin, seul Leader Price. Pourquoi ne pas garder le Leader Price?

Réponse : On a reçu Leader Price. Ils ne souhaitent pas partir et la mairie ne souhaite pas qu'il parte. Pour l'instant rien n'est fixé. Il y a une maison de projets qui renseigne sur vos questions. La mairie ne souhaite pas faire disparaître les surfaces commerciales. L'activité commerciale sera maintenue sur le quartier. Les services proposés répondront aux besoins des habitants.

Question : Devenir de la rue Voltaire et Montesquieu ?

Réponse : Sur ce secteur, il y aura une évolution, il y aura des emplacements réservés. Si quelqu'un souhaite vendre son pavillon, la ville sera prioritaire. Il y a aussi une évolution du groupe scolaire Salengro-Voltaire. Vous pouvez trouver ces informations à la maison des projets.

Question : sur le square en déshérence, c'est pas le problème du square mais c'est la rue elle-même qui pose problème. On demande que la rue reste propre. Square du Castors. C'est le square qui traverse, ce n'est pas celui qui fait l'angle.

Réponse : Il n'y a aucun projet de la ville sur ce square. La seule difficulté est de savoir s'il faut le clôturer. C'est à dire interdire l'accès pour faciliter le nettoyage ou laisser et augmenter le nettoyage. Il y a deux terrains qui appartiennent à la ville avec des espaces verts, et un terrain qui est à l'angle. Ces 3 terrains appartiennent à la ville. La ville ne compte pas les clôturer.

On a d'abord dans cet endroit-là, on a une problématique d'assainissement, la ville a fait les travaux. 2ème problématique : le stationnement. Pas que sur Gaston Roulaud. On a interdit le stationnement des camions, mais la police ne peut pas tous les jours passer dans la rue du Commandant Boucher, sur Bronstein. Mais sur les signalements. Quand on est en bordure de l'A86, on n'est pas très loin de la station de tramway. On doit interdire de stationner sauf pour les riverains. La mairie a proposé de mettre en zone bleue, une réunion a été organisée et les habitants n'en n'ont pas voulu.

Question : Selon les habitants la police municipale ne verbalise pas assez à cet endroit-là.

Réponse : La police ne peut pas surveiller 110 km de voirie tout le temps c'est impossible, de plus il y a malheureusement d'autres problèmes. De plus les PV sur le trottoir sont passés à 135 euros.

Question : habitant dans une tour. Problème de stationnement

Réponse : Il y a en effet des gens qui stationnent sans badge. Mais il y a des gens qui prêtent leur badge, de plus je ne peux pas demander au gardien de l'office de l'HLM, de regarder plaque par plaque tous les jours. En effet on a une difficulté légale entre une voie publique, où le code de la route s'applique et sur une voie privée on ne peut pas demander l'enlèvement de la voiture. On doit le signaler au commissariat de police, qui doit faire un courrier au propriétaire donc c'est compliqué. Il faut signaler les problèmes à l'agence.

Question : Pourquoi pas de prises électriques dans les parkings de l'office HLM pour les voitures électriques.

Réponse : Excellente suggestion, cependant si vous trouvez une seule voiture électrique, la ville y réfléchira.

Question : Sur la cité Gaston Roulaud, quand est prévue la signature ?

Réponse : Le PLU c'est un projet d'ensemble sur tous les quartiers. On doit intégrer les éléments du programme de rénovation urbaine. Pour ce programme de rénovation urbaine, il y a une négociation avec l'Etat qui amène de l'argent mais qui a des exigences, avec des conditions par exemple pour qu'il n'y ait plus de logements sociaux. C'est une règle nationale, mais la ville a réussi à faire en sorte qu'il y ait entre 40 et 50% de logements sociaux reconstruits après la démolition. Aujourd'hui 16 ou 17 études qui ont été demandées par l'agence nationale de renouvellement urbain. Ces études permettent d'y voir plus clair. Si on signe d'ici la fin de l'année, les travaux pourraient être prévus vers 2019.

Question : Sur quelle forme, le plan d'accompagnement ? Est-ce à partir de 2019 ?

Réponse : Il y aura une enquête famille par famille, avec un complément. Il est prévu la démolition de 800 logements et la reconstruction de 1000 logements avec 40 ou 50% de logements sociaux. Donc il en manque 300 ou 400. Ces 400 on va s'engager à les reconstruire ailleurs sur la ville. Opération sur 6 ou 7 ans. On a fait la même chose à Pierre Sémard, à Jules Auffret. Les habitants avaient les mêmes angoisses. Cela prend du temps

On a 2 choix, soit on démolit et on reconstruit. Soit on réaménage mais on réduit, en isolant, la surface des logements. De plus, la rénovation en milieu occupé, c'est ce qu'il y a de plus compliqué à faire surtout pour 800 logements.

Question : Habitante dans la cité des castors. Que va devenir l'ancien terrain de tennis qui est juste à côté? Est-ce que le PLU va permettre la délivrance des Permis de construire sur les maisons à étage ?

Réponse : Pour les terrains de tennis en terre battue, entre la rue Faidherbe et la rue Diderot, la mairie essaie de les acheter. Pour les PC cité des Castors, avec l'arrivée de la gare du métro, Il faudra réfléchir sur la forme urbaine. Le pavillon à l'angle, ce terrain la ville en aura besoin pour la rénovation de la cité Gaston Roulaud pour améliorer la circulation.

#### L'îlot du Marché :

Question : La rénovation du Marché, quand est ce que cela va commencer ?

Réponse : On est au « Quatre Routes ». Une étude urbaine a été faite sur tout le quartier de la Muette. L'ABF a souhaité avoir une visibilité. Des architectes ont travaillé dessus. On ne traite pas uniquement le marché mais l'ensemble. Pendant le chantier, la ville souhaite mettre le marché de l'autre côté de la rue, pour lui permettre de survivre.

Sur la date, on ne peut pas se prononcer dès à présent, on veut prendre le moins de risques sur la réalisation.

Question: Quelle est la densification dans la zone Henri Barbusse?

Réponse : actuellement, on peut monter à 4 étages

Question : quel est le projet îlot des 4 routes ?

Réponse : Le projet a déjà été validé en implantation et en volume. On a passé une concession d'aménagement.

#### Le Baillet:

Question: La friche Le Baillet sera-elle en symbiose avec l'Avenue Marceau?

Réponse : Bien évidemment. La ville a racheté ce terrain en 2007-2008 pour donner du sens à l'Avenue Marceau. L'Idee, de faire des logements avec des commerces, de faire un supermarché, de rouvrir sur l'avenue, d'y installer l'espace culturel avec une taille adaptée.

Question : Sur le Quartier du Baillet, sur la carte, que représente la flèche ?

Réponse : La ville de Drancy est fermée au Nord et à l'Est. Il serait souhaitable, que l'on soit capable d'avoir une liaison qui franchisse la voie ferrée, de relier à la Molette.

#### **Ilot Stade Nautique:**

Question: sur l'Ilot du Stade Nautique, pouvez-vous approfondir?

Réponse : L'idée est de rénover car la structure est obsolète. La 2<sup>ème</sup> partie concernera l'extension avec une partie consacrée aux loisirs. Il faudra aussi dégager du stationnement en souterrain. Tout cela n'est pas encore fixé, ni figé. Ce sera un grand complexe multisport au centre-ville.

#### Cité Jules Auffret :

Question : A côté de la cité Jules Auffret, il doit y avoir une construction sur les anciennes serres, rue des Midinettes. Il est prévu la construction de 195 logements. Sur si peu de terrain, quelle sera les hauteurs du projet ?

Réponse : R+ 5. Le promoteur doit respecter le PLU. Le maire a refusé de tout vendre. Il a gardé un terrain important entre la future construction et l'école.

Question : A côté de ce projet de construction de 195 logements, est ce que l'arrêt du bus sera déplacé car il est très dangereux.

Réponse : Il sera transmis la demande de la RATP.

Question : Quand est projeté la fin des travaux sur la Cité Jules Auffret ?

Réponse : Environ 2 ans. Les voiries principales vont être terminées et il ne reste à réaliser qu'un bâtiment de petite taille.

Question : Quand est la réception du petit square? Il y également un problème sur la cité Jules Auffret, avec les jeunes qui sautent la barrière.

Réponse : La police municipale intervient régulièrement. L'essentiel des travaux ont été réalisés.

Question : le centre médical et la bibliothèque restent-ils en place ?

Réponse : Oui

Question: Est ce qu'il y aura un gardien?

Réponse : On a besoin de structurer l'agence, les gardiens ont maintenant un chef d'agence. Dans les prochains jours cela fera l'objet du prochain « vivre ensemble », vous allez recevoir dans les boites aux lettres le journal de l'office.

#### Internet / la fibre/ vidéosurveillance

Question: Et la fibre?

Réponse : La Ville a reçu Orange. La ville est mécontente car Orange veut faire la ligne en aérien. Dans la ville ERDF a enfoui. Orange n'a pas voulu enfouir car trop cher. Pour le tissu pavillonnaire. Ils ont commencé à implanter des armoires. La ville souhaite que le quartier de l'Economie soit prioritaire, mais pas Orange .

Question : Et l'Ecole René Deschamps ?

Réponse : le fibrage de la ville est compliquée, l'école René Deschamps ne pourra pas rester comme ça, quand on aura terminé l'école Jules Ferry, la ville souhaite y mettre les y élèves puis refaire l'école Deschamps. La priorité de la ville c'est de scolariser les enfants.

Question : Dans notre quartier de l'Economie, il y a beaucoup de cambriolages. Peut-on mettre des caméras ? On a une association qui fait du soutien scolaire, peut-on avoir une salle ?

Réponse : On est en attente de l'autorisation du Préfet pour pouvoir installer de la vidéosurveillance mais à des endroits appropriés. Sur le soutien scolaire, l'Etat nous a classés en quartier prioritaire. Je propose de vous voir pour trouver une solution.

#### **Toit Terrasse:**

Question : Sur les toitures d'immeuble, est-ce que cela sera optimisé ?

Réponse : On fera en sorte de produire de l'énergie renouvelable. Lorsqu'il y a la possibilité d'avoir des toits terrasse, faire en sorte qu'ils soient végétalisés.

# 5. CONCLUSION

Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute la révision générale du PLU.

Les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement, il ressort une participation de la population, plus particulièrement au niveau des réunions de quartiers.

Les principales remarques qui sont liées directement à la révision du PLU concernent le volet « projets » qui trouvent leur réponse dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU (pièce 3 du dossier de PLU). Ces OAP renseignent notamment sur la programmation, la desserte, la qualité urbaine et architecturale et le développement durable.